

Saillon, le 12 août 2020

Communiqué à destination des parents d'élèves

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie, des mesures de protection, que vous retrouverez ci-après, seront présentées aux élèves dès leur retour en classe et progressivement appliquées à l'école, selon l'âge des enfants. Ci-après, les principales informations à connaître pour la rentrée scolaire 2020-2021.

Personnel enseignant

Le nouveau plan de protection du Service de l'enseignement stipule que le port du masque est désormais obligatoire pour l'ensemble du personnel de l'école. En revanche, sauf circonstance exceptionnelle, l'enseignement en classe s'effectue sans masque de protection.

Parents et personnes externes

Les personnes externes, dont les parents, doivent éviter le périmètre de l'école et ne se rendent à l'école que sur rendez-vous. Le cas échéant, le port du masque est obligatoire dans les bâtiments scolaires. Les regroupements aux abords de l'école sont interdits.

Elèves

Une famille revenant d'une région nécessitant une période de mise en quarantaine doit prendre contact avec la direction dans les plus brefs délais.

Dès le lundi 17 août, les élèves seront scolarisé-e-s en présentiel, par classe entière, selon leur horaire respectif. Il leur sera demandé de respecter les gestes barrières dans le périmètre scolaire. En principe, les élèves ne portent pas de masque de protection à l'école et n'utilisent pas de produit hydro-alcoolique. Leur usage dans l'espace scolaire n'est admis que sur présentation d'un avis médical et sur autorisation de la direction.

Pour éviter toute contamination, il est primordial que les personnes malades restent à domicile et contactent leur médecin traitant.

La situation des élèves vulnérables est traitée par le médecin de l'enfant qui fournit un certificat médical à destination de l'école. L'élève qui vit avec une personne vulnérable est tenu-e de se rendre à l'école. L'école demeurant obligatoire, toute absence injustifiée sera traitée selon le règlement y relatif.

En espérant que ces différentes mesures permettent de garantir une reprise des cours et un déroulement de l'année scolaire aussi normal que possible, je vous remercie de votre étroite collaboration et vous adresse, chers parents, mes salutations les meilleures.

Le Directeur
Johan Epiney



RÈGLES ET MESURES D'HYGIÈNE

Toute personne qui circule dans le bâtiment scolaire doit prendre connaissance et respecter les règles et mesures d'hygiène suivantes.



Toute personne qui n'est pas directement impliquée dans l'activité scolaire est priée d'éviter le périmètre de l'école, de ne pas se regrouper et de ne pas entrer dans le bâtiment scolaire. Les personnes externes ne se rendent à l'école que sur rendez-vous.

Le port du masque est obligatoire dans le périmètre scolaire.

Eviter les contacts physiques avec ses camarades : se toucher, se pousser, se donner la main, prendre un-e ami-e dans ses bras, se porter, etc.



Lors de l'arrivée en classe, le **matin** et l'**après-midi** et au **retour des récréations**, se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon. Utiliser les serviettes à usage unique, puis les jeter à la poubelle. Pour l'ensemble des **cours hors-classe** (AC&M, appui, langues, soutien, éducation physique, etc.), se laver les mains avant le cours.

Après chaque période de cours, aérer la classe de manière suffisante.



Dans la mesure du possible, les enseignant-e-s maintiennent une distance entre eux/elles et les élèves. Lors des déplacements, les élèves peuvent se déplacer de manière ordinaire. L'enseignant-e porte obligatoirement un masque dans les couloirs et hors de la salle de classe.

Dans la mesure du possible, utiliser son matériel de classe. Eviter de toucher son visage avec les mains ou de mettre des objets dans sa bouche.



Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude. Jeter son mouchoir à la poubelle après utilisation et se laver les mains.

Lors des récréations, ne pas partager de nourriture ou de boisson avec un-e camarade. Les jeux de contacts (le loup par exemple) et les sports collectifs (football, basketball) sont interdits.



A l'exception des portes principales du bâtiment scolaire, les portes de salles restent ouvertes pour éviter tout contact avec les poignées. Si une porte doit être fermée, désinfecter la poignée au préalable et après réouverture, puis se laver les mains.



Une personne qui présente des symptômes reste à domicile et contacte par téléphone son médecin traitant dans l'attente de consignes. En cas de maladie, ne pas se rendre à l'école et prévenir l'enseignant-e. Si une personne présente des symptômes à l'école, elle est isolée et porte de suite un masque jusqu'à son retour à domicile qui s'effectue dans les plus brefs délais.

